



DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ET DE LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Arts – études – formation

Demande de mesures particulières

Arts – études – formation (AEF)

Des mesures de soutien peuvent être prises en faveur de jeunes artistes, à la demande de leurs parents ou de leur représentant légal.

Ces mesures – consistant essentiellement en un allègement et/ou un aménagement de l'horaire scolaire – sont destinées à des élèves pratiquant un instrument de musique ou la danse de manière assidue, et à un bon niveau. Elles doivent les aider à mener de front les études et la pratique de leur art.

Sont concernés	exceptionnellement les élèves de 5P et 6P, les élèves de 7P et 8P, les élèves du troisième cycle.
Le musicien doit	satisfaire aux critères propres à l'instrument ; consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la musique, dont au moins 45 minutes quotidiennes au travail personnel à l'instrument ; participer aux examens, aux auditions, aux manifestations de groupes instrumentaux organisés par son école de musique ; être inscrit dans une école reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)
Le danseur doit	étudier la danse dans une école reconnue par la Fédération suisse des écoles de danse (FSED) ou dans une école dirigée par des professionnels de la danse reconnus par l'Association faîtière suisse des professionnels de la danse (ASD) ; consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de cet art ; participer à des concours de niveau national ou international et à des spectacles.

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. La demande est faite par les parents ou par le représentant légal au moyen du présent formulaire ; elle est adressée, avec ses annexes, à la directrice ou au directeur de l'établissement.
2. Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées.
3. Une attestation écrite de la-du professeur, visée par la direction de l'école de musique, du conservatoire ou de l'école de danse, est indispensable.
4. Sous rubrique *mesures souhaitées* (pt 3.3), prière de préciser la période de l'année pendant laquelle les mesures devraient être appliquées.

à compléter par les parents ou le représentant légal

1. ÉLÈVE

- 1.1 Nom, prénom
Date de naissance
- 1.2. Parent(s) ou personne responsable
- 1.3. Adresse
.....
Téléphone
- 1.4. Établissement scolaire Classe

2. ART PRATIQUE

- ☐ Instrument ☐ Danse
- ☐ Autres disciplines artistiques

2.1. Horaire des cours et des entraînements

	<i>de – à</i>	<i>lieu</i>	<i>de – à</i>	<i>lieu</i>
lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

- 2.2. Personne(s) responsable(s) sur le plan artistique (nom, prénom, adresse, téléphone)
.....
..... 2.3.

Niveau actuel

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 3.1 Objectif dans le domaine artistique
.....
- 3.2. Objectif dans les domaines scolaires et professionnel
..... 3.3.
- Mesures souhaitées
.....

Cette demande n'est valable que pour une année scolaire.

Signature des parents ou du
représentant légal

.....

Annexes à joindre :

- attestation de la-du professeur d'instrument ou de l'école de danse
- tout autre document utile à l'appréciation du cas

INFORMATIONS

Cf. Conditions d'octroi de mesures particulières - Critères

	oui	non
1) L'élève satisfait aux critères du niveau artistique.	☐	☐
2) L'élève suit un entraînement hebdomadaire d'au moins dix heures.	☐	☐
3) L'élève participe à des manifestations culturelles régionales ou cantonales.	☐	☐
4) L'élève bénéficie du soutien et de l'encadrement de son conservatoire / de son école de musique / de son école de danse.	☐	☐

Commentaire sur la scolarité :

.....

.....

.....

Éventuel préavis de la DGEO :

.....

.....

DÉCISION

	oui	non
L'élève est mis au bénéfice de mesures particulières pour l'année scolaire 20.. - 20..	☐	☐

Mesures particulières décidées :

.....

.....

.....

.....

Lieu et date

Signature de la directrice / du directeur

Après décision, prière d'adresser copie des pages 3 et 4 de cette demande AEF
à : **DGEO – Direction pédagogique, Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne**